

En faveur des personnes âgées

L'accompagnement à domicile des publics en situation de fragilité, en particulier des personnes âgées, est une véritable préoccupation sociale et un problème d'ampleur en raison notamment de la démographie et de l'allongement de l'espérance de vie. L'enjeu est de permettre aux personnes qui le souhaitent de rester chez elles, le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions que soit leur lieu de résidence et leurs ressources.

Attentive aux conditions de vie des personnes âgées domiciliées sur son territoire, la commune de Velleclair souhaite apporter sa contribution à leur bien-être.

Elle engage ainsi un partenariat avec Eliad, association qui propose et développe des prestations d'accompagnement, de soins et de services à domicile adaptées à tous les publics : personnes âgées, handicapées, malades et familles.

Ce partenariat s'est formalisé par la signature d'une convention ayant pour effet de faciliter l'accès au service de Téléassistance aux habitants de Velleclair grâce à la prise en charge par la commune des frais d'installation s'élevant à 30 €.

L'abonnement mensuel, restant à la charge du bénéficiaire, peut quant à lui faire l'objet de déductions fiscales et/ou d'aides financières (APA, Caisses de retraite, Assurance Maladie...). À noter également qu'Eliad propose un abonnement à tarif préférentiel pour les personnes déjà clientes de l'une de ses prestations.

La signature de la convention s'est déroulée le 1er septembre en présence d'Emmanuel Baudier, Maire de la commune, Sophie Vuillet, deuxième adjointe, Audrey Marchand, responsable de secteur Eliad, et Blandine Cartier, Chef de service Eliad.



■ Engagement de la commune avec Eliad afin de faciliter l'accès au service de téléassistance.